



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX

DELIBERATION N°DCC2026-138

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 14

Absents : 3

Pouvoir : 6

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10 Septembre 2026

Date d'affichage : 05 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël- Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony GAMBARELLI JULLIAN, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Paul POGGI.

Etaient absents : Jules Pierre BARTOLI, Achille MARTINETTI, Dominique VINCENTI.

Absents représentés : Didier CANTIERI (par F. BRUSCHI), Valérie CALLEBAUT (par Madeleine GUGLIELMI), Gabrielle FOLACCI (par A. GAMBARELLI JULLIAN), Roselyne FOLACCI (par N.D. LIVRELLI), Julie POGGI (par P. POGGI), Pierre POLI (par T. MALU)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 5 - BP PRINCIPAL OPERATION 2410 -TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SDP BASTELICA.

Le Président indique que la Communauté de Communes Celavu Prunelli en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse a inauguré le 15 octobre 2021 le sentier du patrimoine de Bastelica. Malheureusement, à la suite de nombreux orages une partie du tronçon de l'itinéraire a subi d'importantes dégradations.

Il est nécessaire de procéder à une modification du tracé sentier. Ainsi de nouveaux travaux et le rajout d'une fontaine remarquable dite de « Ramacani » sont prévus.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 172 480.00€HT selon l'estimation des services.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opération	Autofinancement CCCP	Office de l'Environnement de la Corse	Montant prévisionnel
Sentier du Patrimoine Bastelica	20% 34 496.00 € HT	80 % 137 984.00 € HT	172 480.00 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote la décision modificative suivante, sur le budget de l'exercice 2026

CREDITS A OUVRIR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2026

Affichage : 05/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Imputation	Nature	Montant
23 / 2318 / 2410 / 312	Autres immobilisations corporelles	191 576.00
Total		191 576.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2318 / 2518 / 735 / GEMAPI	Autres immobilisations corporelles	191 576.00
Total		191 576.00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après:

www.telerecours.fr